

La vie de MON SYNDICAT

« Les mots justes trouvés au bon moment sont de l'action », Hannah ARENDHT

Dans ce numéro :

Dossier évaluation	2-3
À la table	4
Autonomie départementale	5
Journée de réflexion	6
Mon histoire a une plume	7-8
Massage sur chaise	8
Sélection scolaire	9
Appeler au débat public	10
Régime de retraite	10

À l'agenda à venir

Assemblée générale
le mardi 21 avril,
à 18 heures

Massage sur chaise
les 28 et 29 avril

Assemblée générale
annuelle
le vendredi 22 mai

Journée de réflexion
syndicale le mardi 2 juin

Lettre ouverte sur la profession enseignante

Compte rendu de la rencontre du 31 mars 2009 entre l'Exécutif syndical et la Direction du collège

Dans le cadre de nos revendications pour une plus grande valorisation de la profession enseignante, circule actuellement une lettre ouverte adressée aux directions de collèges. À l'instar de ce qui se passe dans d'autres syndicats, votre exécutif l'a reprise à son compte et remise en main propre au directeur général, le 10 mars, lors d'une rencontre où étaient également présents monsieur Érick Gaboury et madame Danielle Malboeuf (une copie conforme de la lettre vous a été envoyée le 11 mars, date de la journée pédagogique).

Dans cette lettre, une prise de position de la part de la Direction est demandée: où se situe-t-elle par rapport à l'état de la tâche enseignante actuelle; reconnaît-elle qu'elle a augmenté au fil des ans et qu'elle nécessite un ajout d'allocations?

C'est le 31 mars qu'une rencontre a été tenue afin que l'exécutif syndical puisse entendre une première réponse de la Direction à ces questions. La Direction n'a pas indiqué quand et si elle prévoyait répondre à la communauté collégiale.

D'entrée de jeu, M. Yves Blouin a mentionné que « la Direction de ce collège est d'avis qu'il faut réinvestir dans le volet 1 et ce pour de bonnes raisons ». Il nous a d'ailleurs annoncé qu'une proposition serait présentée aux fédérations syndicales le 17 avril prochain afin de mener à terme les discussions entourant le document *Enseigner au collégial, portrait de la profession*. Ce développement est devenu possible puisque le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) a maintenant obtenu un mandat du Conseil du trésor. Le mandat serait à l'effet de déterminer où des ajouts peuvent être faits et de les chiffrer.

Précisons ici que le directeur général nous a avoué croire être en très bonne position pour faire bouger les choses au CPNC, raison pour laquelle il tenait à ne pas dévoiler sa stratégie dans ce dossier : la révéler maintenant reviendrait à la brûler. En d'autres termes, il nous a demandé de lui donner carte blanche en lui accordant toute notre confiance. Si la Direction générale de ce collège semble avoir raison sur le plan stratégique en ne révélant rien d'emblée, sa décision de faire cavalier seul dans le dossier montre tout de même la superbe dont elle se drape. De ne pas croire opportun de nous consulter, tout en nous invitant à l'alimenter de nos idées, parmi lesquelles il choisira comme bon lui semble, révèle une attitude de

Volet 1 : les allocations à l'enseignement, qui sont investies directement en classe. 1 : les

Quelle négociation aurons-nous?

Pour la partie syndicale, les nouvelles réalités de l'enseignement collégial commandent une mise à jour de la convention collective, mise à jour qui doit préserver les acquis essentiels auxquels nous tenons toutes et tous, et qui doivent être rendus possibles par un ajout de ressources à l'enseignement qui aurait dû être effectué depuis longtemps.

Les travaux de ce comité paritaire devaient pourtant permettre de préparer la prochaine négociation : vous comprendrez que nous sommes loin du compte. Vous comprendrez aussi que les enseignantes et les enseignants de ce collège veulent savoir où se situe la direction sur ces questions qui affectent directement la mission première de notre établissement.

Nos membres attendent vos réponses.

(Finale de la lettre ouverte)

grand ponton, un comportement discutable de patrons d'entreprise qui n'ont pas à faire d'ouverture sur la concertation locale, jugeant qu'ils s'en discréditeraient.

La Direction qui nous demande souvent de mettre tous ensemble l'épaule à la roue, nous demande encore une fois de le faire, sans montrer à ses rameurs où elle mène sa galère. Elle nous accorde tout de même le droit de juger, une fois le port atteint, de sa performance. La question s'impose d'elle-même : ne pourrions-nous pas davantage contribuer dans une société démocratique à déterminer le chemin qui est aussi le nôtre?

AVENIR : À VENIR

À cette rencontre, il a ensuite été question du Comité consultatif sur les TIC puisque, à la suite de sa dernière réunion, l'unique représentant des professeurs, M. Francis Lord, a décrié la façon dont elle a été tenue, déplorant entre autres que les documents n'aient été disponibles que séance tenante, que les avis devaient eux aussi être donnés séance tenante, que la façon de mener la réunion ne permettait pas de réelles discussions, bref, il questionnait la pertinence que nous participions à un tel exercice. Pour l'occasion, le directeur des technologies de l'information du collège, Michel Lavoie, qui préside le comité, est venu donner sa version des faits. Il a commencé en nous annonçant qu'il s'agissait d'un comité de transition puisque la Politique des TIC à venir prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif pédagogique sur l'utilisation des TIC. Quant aux questions soulevées par M. Francis Lord, le directeur a mentionné que celui-ci avait sans doute mal compris les objectifs de la rencontre, puisqu'il les avait précisés clairement d'entrée de jeu. Il ne se reconnaissait donc aucun blâme dans l'exercice. Monsieur Yves Blouin, quant à lui, a accepté de prendre une part du blâme en ce qui a trait à la précipitation avec laquelle les travaux s'effectuent cette session, dans la mesure où il a lui-même demandé qu'on accélère le rythme. Pour l'heure nous nous rangeons sans réserve derrière la vision de M. Francis Lord et espérons qu'en ce domaine (les TIC), l'avenir nous réserve des résultats plus éloquentes.

Dossier Évaluation : quelques ratés récents

Lors de la rencontre de l'Exécutif syndical avec la Direction du collège du 31 mars dernier, il a été question de l'évaluation des professeur-e-s. Notre président M. Pierre Mercure a mis la table en rappelant que, à quelques reprises, au moins deux depuis l'automne dernier, nous avions demandé à connaître le barème ou à tout le moins les critères qui permettent de déterminer si un professeur doit être réévalué à l'intérieur du délai normal d'environ cinq ans et que nous attendions toujours une réponse. Ce à quoi Mme Malboeuf a rétorqué « un professeur est réévalué à la suite de certaines circonstances ou lorsque j'en sens le besoin, en vertu de critères fort simples ». Voici comment elle précise les *circonstances* et les *critères* : comme nous en sommes à une étape où bon nombre de professeurs ont été évalués au moins une sinon deux fois déjà, la directrice des études est désormais en mesure de comparer les conclusions des différentes évaluations; lorsque celles-ci mettent en évidence des faiblesses semblables ou si un plan de travail ne semble pas avoir porté fruit, elle décide, seule,

qu'une deuxième évaluation est nécessaire. Confrontée sur cette dernière affirmation par l'exécutif, à savoir que la réévaluation découle d'une recommandation faite par le CIREPE en conclusion au rapport synthèse et non d'une décision de la Direction des études, Mme Malboeuf réitère qu'elle seule prend ce type de décision. Or, il se trouve que, vérifications faites, ce sont les recommandations du CIREPE qui indiquent, en vertu des résultats de l'évaluation en cours, si une réévaluation est nécessaire. En effet, la Politique d'évaluation du personnel enseignant stipule que :

le délai entre deux évaluations, pour une personne donnée, peut cependant être écourté si le **rapport de la dernière évaluation en établit la pertinence** ou si la personne elle-même en fait la demande.

(art. 5.1, nous soulignons)

De plus, si, dans le cadre de la même politique, les prérogatives de la directrice des études se limitent, en ce qui concerne directement les professeur-e-s, à « recevoir les rapports-synthèse d'évaluation, les garder en lieu sûr et en assurer le suivi »; (art. 6.4), il est clairement indiqué comme fai-

(Suite page 3)

DOSSIER ÉVALUATION

sant partie des responsabilités du CIREPE et de son personnel que celui-ci doit :

rédiger un rapport-synthèse qui comprend au moins : une description sommaire du processus d'évaluation utilisé, les principales constatations qui peuvent en être tirées et, s'il y a lieu, les suggestions¹ ou les **recommandations**² qui sont faites à la personne évaluée, de même que les perspectives de développement professionnel et, le cas échéant, certaines modalités de suivi à envisager;

Note 2 Une recommandation indique des objectifs d'amélioration que la personne évaluée **doit s'engager** à poursuivre. (art. 6.3, nous soulignons)

Peut-on en conclure que la politique du collège n'est pas respectée?

2 Lors de la même rencontre, la discussion s'est ensuite tournée vers des événements qui se sont déroulés au cours des dernières rencontres de la Commission des études (CÉ).

Rappelons d'entrée de jeu que la Politique d'évaluation du personnel enseignant de l'enseignement régulier (no 16) stipule que le CIREPE doit produire un bilan annuel de ses activités et transmettre celui-ci à la Direction des études, celle-ci devant répondre devant la Commission des études des activités du CIREPE.

Un petit rappel des événements de cet hiver s'impose.

La directrice des études a jugé que le rapport produit par le CIREPE, sous son ancienne forme, était peu utile en se fiant, il est vrai, tant à son propre jugement qu'à divers commentaires faits par des membres de la CÉ au fil des ans.

Ensuite, Mme Malboeuf a demandé au CIREPE de lui fournir deux informations : un tableau classant tous les rapports d'évaluation depuis 2005 selon les qualificatifs de conclusion, et un autre déterminant la cote E moyenne pour chacun des critères de ces mêmes rapports.

La directrice a décidé, unilatéralement, de présenter ce qu'elle a d'abord appelé un rapport à la CÉ, rapport qui consistait à présenter son interprétation de ces deux tableaux. La Commission a refusé de recevoir ce document, entre autres pour des raisons méthodologiques, mais aussi

parce que la directrice en tirait des conclusions qu'aucune donnée ne venait étayer, par exemple que la vaste majorité des professeur-e-s étaient extrêmement satisfaits du processus d'évaluation. Lors de la rencontre avec la Direction, le directeur général du collège a d'ailleurs lancé que nous avions forcément une vision déformée du processus puisque seuls les professeurs insatisfaits de leur évaluation étaient venus nous rencontrer. Il nous a fallu lui rappeler que l'on pouvait obtenir une excellente évaluation et en être tout de même insatisfait, puis lui dire que nous détenions des copies de rapports qualifiés d'excellents, mais qui nous ont été remis par des collègues dont certains doutaient de la validité de l'exercice.

Le 25 mars dernier, en Commission des études, le syndicat a annoncé son intention de demander à ce que, en conformité avec la Politique, la Direction des études demande, pour 2007-2008, un rapport annuel au CIREPE et que celui-ci soit présenté à la Commission.

Le 31 mars, lorsque nous avons énoncé ce fait, la directrice des études a maintenu que l'ancien rapport ne convenait plus, qu'elle nous avait offert d'inviter M. Gélinas sur la base des deux tableaux produits, ce que les membres de la CÉ ont refusé. Nous lui avons alors rappelé que la Commission des études pouvait nommer des sous-comités et que, à l'avenir, dans cette perspective, plutôt que d'agir unilatéralement, il serait préférable de consulter avant de déterminer la forme que devrait prendre un rapport annuel.

Dans un effort louable pour dénouer l'impasse vers laquelle semblait se diriger la discussion, notre nouveau directeur des ressources humaines a alors proposé que nous préparions une liste d'items que nous voudrions voir apparaître dans un tel rapport, et que nous leur soumettions cette liste.

Autrement dit, à nous de proposer la forme d'un nouveau rapport et à eux d'en disposer, alors qu'il s'agit clairement d'une prérogative prévue dans la politique (art. 6.6 *Responsabilités de la CÉ* : -recevoir et examiner le bilan annuel des activités du CIREPE en lien avec l'application de la Politique d'évaluation du Collège; -faire toute recommandation pertinente au CIREPE relativement à l'application de la Politique d'évaluation) et dévolue à la Commission des études dont, nous le rappelons pour le bénéfice de tous, notre directrice des études est présidente.

Marc Rochette
Vice-président aux affaires pédagogiques

Table!

Table centrale, table sectorielle, table fédé-fédé : c'est un vocabulaire qui devrait avoir cours dans les prochains mois et dont même les plus aguerris oublient parfois le sens entre les périodes de négociation.

Petit tableau, donc, en forme de récapitulatif pour les un-e-s et d'initiation pour les autres au merveilleux monde des tables où se donneront poignées de main ou coups de poings sur la table...

Selon les objets négociés, qui concernent l'ensemble du secteur public ou plus spécifiquement la convention enseignante au collégial, les protagonistes engagés dans la négociation varient. La FNEEQ est présente d'une manière ou d'une autre aux trois niveaux de négociation, entourée de partenaires ou de vis-à-vis différents. Si c'est à la table sectorielle que se jouent essentiellement les négociations qui ont trait à la convention FNEEQ elle-même, sont abordés aux deux autres tables des enjeux d'importance, ne serait-ce que l'enjeu salarial.

DOSSIER
NÉGO

	Parties syndicales	Parties patronales	Objets de négociation
Table centrale	<p>CSN (Confédération des syndicats nationaux), représentée par le Comité de coordination du secteur public et parapublic (CCSPP : prononcez C²SP² !) qui coordonne les actions concertées des acteurs CSN suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec) – FSSS* (Fédération de la santé et des services sociaux) (*prononcez F3S !) – FEESP (Fédération des employées et employés des services publics) – FP (Fédération des professionnelles) <p>FTQ (Fédération des travailleurs du Québec)</p> <p>SISP (Secrétariat intersyndical des services publics), soit</p> <ul style="list-style-type: none"> – CSQ (Centrale des syndicats du Québec) – FIQ (Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec) – SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec) – SPGQ (Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec) – APTS (Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux) 	<p>CONSEIL DU TRÉSOR : Monique Gagnon-Tremblay</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Assurances – Disparités régionales – Droits parentaux – Retraite – Salaire <p>Soit des objets de négociation communs à l'ensemble des employé-e-s du secteur public.</p>
Table sectorielle	<p>FNEEQ-CSN (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec)</p> <p>(La Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et la Fédération autonome du collégial (FAC) négocient à leur propre table sectorielle.)</p>	<p>CPNC (Comité patronal de négociation des collèges), où sont présentes les instances suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – MELS (Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport) – FDC (Fédération des cégeps) 	<p>Objets de négociation directement reliés à la convention collective FNEEQ-CSN (ou FAC, ou FEC-CSQ dans les autres cas).</p>
Table Fédé-Fédé	<p>FNEEQ-CSN (Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec)</p> <p>(La Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et la Fédération autonome du collégial (FAC) négocient à leur propre table Fédé-Fédé.)</p>	<p>FDC (Fédération des cégeps)</p>	<p>Objets de négociation sans incidence monétaire ou presque (exemple : stationnement).</p>

Se réappropriier l'autonomie départementale

S'approprier l'outil de formation :
Un regard sur les départements

(Produit par la FNEEQ)



Dans l'esprit du Rapport Parent, qui a mené à la création des cégeps, le nouvel ordre d'enseignement qu'on allait mettre en place était beaucoup plus proche des universités que du secondaire. Dès lors s'imposait [...] la constitution de collectifs de travail disciplinaires, une organisation séculaire dans les universités, réunissant les enseignants et les enseignants d'une même discipline ou de disciplines connexes.

Tiré de «Présentation»,
Un regard sur les départements, FNEEQ,
p.1.3.

Pourquoi, aujourd'hui, faire un retour sur ce que sont les départements? Essentiellement parce qu'on sent de plus en plus devoir préserver et réaffirmer l'autonomie professionnelle individuelle des professeur-e-s, qui trouve fondamentalement ses assises dans cette autonomie départementale basée sur une gestion *par les pairs*. Dans ce processus, chaque professeur-e est amené-e à assumer sa part des responsabilités pédagogiques associées à la discipline dont il est le spécialiste. C'est sur pareils préceptes que se fonde, depuis ses débuts, le collégial en tant que niveau d'enseignement supérieur.

Au cœur de la définition de la tâche enseignante au collégial, assis sur une organisation du travail disciplinaire à la fois individuel et collectif, les départements forment une structure qui nous semble souvent aller de soi, tant ils conditionnent depuis 40 ans nos relations de travail quotidiennes entre collègues. C'est cependant aussi une structure

de plus en plus fragilisée, de plus en plus minée par les ingérences diverses des directions de collèges : prolifération des demandes liées aux plans stratégiques de toute sorte ou de la *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (CEEC) ; place de plus en plus grande prise par les diverses formes de conseillers pédagogiques, dont l'apport semble souvent moins « en soutien » qu'« en commande » dans les départements; apparition de l'approche programme, qui a fragmenté les lieux de décision hors de l'unité départementale, etc.

Divisée en huit modules afin d'être plus aisément utilisable en réunion départementale, le document *Un regard sur les départements* récemment produit par la FNEEQ s'adresse à tous les départements, afin de les inviter à se pencher sur le rôle décisionnel qui leur revient. Nul doute qu'en ces temps de renouvellement massif de personnel, qui amène de nouvelles et de nouveaux professeur-e-s à trouver leur place dans l'organisation départementale, pareille réappropriation peut s'avérer particulièrement salutaire, en permettant aussi de questionner ce qui fonde la culture singulière de chacun de nos départements.

Le texte de cette formation a été remis récemment à votre délégué-e du Conseil syndical (ou CD le cas échéant) et est donc d'ores et déjà disponible dans votre département. Une version PDF devrait très prochainement leur être transmise afin de simplifier sa consultation.

Nicole Fortin

Vice-présidente à l'information et à la négociation

Une formation en huit modules

1. Le département
2. Le travail départemental
3. La coordination départementale
4. Les responsabilités pédagogiques
5. La sélection et l'insertion professionnelle
6. La répartition de la tâche
7. Le département et la qualité de l'enseignement
8. Les relations avec le syndicat



Journée de réflexion

C'est le 2 juin prochain que nous tiendrons notre journée de réflexion, divisée cette fois en deux thématiques traitées respectivement en avant-midi et en après-midi. Des équipes sont déjà à l'œuvre en préparation de l'événement qui, cette année encore, sera tenue à la station Duchesnay, histoire de se réunir dans un lieu propice à la réflexion et, surtout, à une dernière rencontre syndicale avant le grand départ pour des vacances bien méritées.

Cette année : une journée en 2 parties

THÈME 1:

Ouverture sur la précarité

précaires : quel visage prend aujourd'hui la précarité dans le quotidien de celles et ceux qui la vivent?; quelle solidarité instaurer entre professeur-e-s permanent-e-s et non-permanent-e-s?; quelle expérience les plus anciens peuvent-ils transmettre aux plus jeunes à ce propos? Voilà quelques-unes des questions que nous ferons nôtres.

Une grande tournée des départements permet actuellement d'aller à la rencontre des non-permanent-e-s afin de discuter des questions qui les touchent directement. En ressortent des interrogations et des préoccupations sur lesquelles nous voulons revenir en cette fin d'année, **en réunissant cette fois-ci précaires et non-**

THÈME 2:

Du bon usage de l'évaluation des profs...

Quel regard collectif porter aujourd'hui sur l'évaluation des professeur-e-s, quelque dix ans après la mise en place de la politique d'évaluation des professeur-e-s au collège ? Au moment où les autres collèges du Québec en sont à placer les balises de leur propre politique, l'heure est sans doute venue pour nous, syndicalement, de dresser un bilan et de jeter les bases d'une réflexion sur ce qu'est, et sur ce que ne devrait pas être, le processus d'évaluation des professeur-e-s.

De nombreuses réactions, discussions, inquiétudes, revendications, appels à l'aide, nous amènent à reprendre l'analyse d'un processus auquel nous avons donné initialement notre aval, mais qui mériterait peut-être de substantiels ajustements pour maintenir notre collaboration volontaire.

Trois perspectives ont été retenues pour approfondir cette réflexion :

- Un volet pragmatique;
- Un volet pédagogique;
- Un volet éthique.

L'intention fondamentale de cette journée n'est pas de balancer le processus d'évaluation des professeur-e-s par la fenêtre, mais bien d'examiner s'il est possible de le bonifier.

Au plaisir de vous y voir!

Mardi

2 juin

2009

**À la station
Duchesnay**

Au cœur des années 70, le jeune adulte en quête de sens que j'étais devint l'un des acteurs de deux événements qui en soi étaient assez anodins, mais qui ont consolidé les bases de mon engagement social et, du coup, ont assuré que ma conscience s'attache irrévérablement au destin de l'incircouvable et indispensable autrui.

L'une de ces aventures m'amena à jouer le rôle du « Roi soleil » à la Grande Fête des oiseaux de Lévis. D'année en année, ce rassemblement printanier se donnait pour mandat d'occuper et d'animer des espaces patrimoniaux menacés, dont une vieille église désaffectée de la rue Wolfe, qui était promise à une destruction imminente. Un tel tintamarre à la saison de l'éveil voulait assurer une visibilité que nous espérions nécessaire à la sauvegarde d'espaces verts et de lieux historiques. Et non en vain! Mon petit grain de sel allait modestement contribuer à la conservation et à l'essor de ce qui devait devenir un fier étendard de notre foisonnante culture : L'Anglicane de Lévis. Je prenais tranquillement conscience que nos élans individuels pouvaient contribuer à un devenir collectif stimulant.

À la même époque, avril 76, le jeune étudiant un peu insouciant que j'incarnais se mêla à un mouvement de grève. Par une belle journée où nous piquetions devant le Cégep de Lévis-Lauzon, de solides gailards de la Davie débarquèrent et nous convièrent à faire une tournée en ville pour élargir le mouvement de manifestation. Nous allions donc encourager les récalcitrants à sortir dans les rues. Nous étions tous fébriles, certes un peu impressionnés, mais volontaires. La matinée s'est donc écoulee à courir d'institutions d'enseignement en ateliers de mécanique, pour inviter, quelques fois à la frontière de l'intimidation (c'était l'époque), différents groupes de travailleurs à se joindre à notre front commun.

En après-midi nous avions décidé de frapper gros. Ainsi nous pénétrâmes un haut lieu symbolique et bien réel de l'exploitation des travailleurs : l'usine BVD de St-Romuald. Mon



Mon histoire à une plume

Nos histoires d'engagement

Notre syndicat fêtera ses 40 ans en octobre prochain. Quatre décennies d'histoires et de luttes vécues en commun ou, parfois, plus individuellement.

Par cette nouvelle chronique, nous entendons donner place aux récits de nos aventures de militantisme, tant syndicales que sociales, communautaires ou, jadis, étudiantes.

Invitation à toutes et à tous de nous livrer leurs souvenirs.

juvénile regard fut ébahi par cette multitude de travailleuses payées au rendement et affairées à assembler des bouts de vêtements. Chacune de ces femmes contribuant, 8 à 10 heures par jour, dans des gestes monotones, rapides et répétitifs, à faire la couture spécialisée de mille ourlets, de mille poches, de mille collets, de mille boutons de chemises. Chacune tripotant de manière effrénée une petite partie d'un tout, mais sans jamais qu'aucune n'accomplisse elle-même un tout. Elles fabriquaient le genre de chemise que j'allais peut-être un jour porter fièrement et en toute igno-

rance du long chemin parcouru entre le champ de coton et l'étal du vendeur.

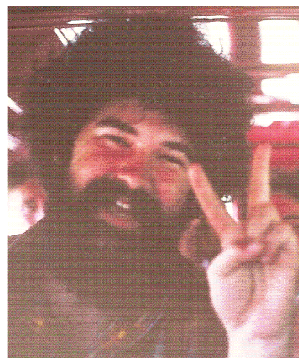
Plus avant dans l'usine, je restai pantois devant l'une de ces femmes qui avait pour rôle stupéfiant, entre deux montages de vêtements, et ce, en se dandinant grotesquement de droite à gauche comme un métronome infatigable, d'attacher le bouton du haut de chacune de ces chemises. Elle était contrainte à exercer



Pierre MERCURE, EN ROI SOLEIL DANS LES ANNÉES 70.

(Suite page 8)

inlassablement des gestes harassants qu'aucune machine de l'époque ne pouvait aussi bien reproduire qu'un humain enchaîné à un maigre salaire. Comble de l'aberration, une pléiade de slogans étaient suspendus au plafond encourageant le travailleur à améliorer son sort par l'accélération de la cadence : « Plus je produis, plus je m'enrichis ».



Pierre MERCURE, en 1976.

C'est à ce moment précis que je réalisaï qu'une kyrielle de ces valeureux travailleurs et travailleuses assureraient l'œillet de ma chaussure, le poil de ma brosse à dent, le bitume que j'usais immodérément, la croustille et la bière que j'ingurgitais avec insouciance. Ils assuraient à tous ces intellectuels, ces politiciens, ces administrateurs, ces *moneymakers*... le droit d'être ce qu'ils sont, trop souvent sans être conscients que leur

singulière originalité s'avère impossible sans le don indispensable de toute cette sueur déversée dans l'ombre. C'est peut-être ce jour-là que commença mon travail acharné, d'une influence demeurée modeste, à faire reconnaître notre incontournable interdépendance et à promouvoir le respect nécessaire qui devrait découler d'une telle prise de conscience.

Si chacun de nous peut montrer en exergue son individualité, c'est qu'une humanité, trop souvent méprisée, respire et conspire à notre pérennité et à notre raison d'être.

Puissions-nous davantage lui accorder notre respect!

Syndicalement vôtre!

Pierre Mercure
Président

Un massage pour bien finir la session

**MASSAGE
SUR CHAISE :
20 MINUTES
20 DOLLAR\$**

**RÉSERVEZ
VOTRE PLACE
AU POSTE
2321**

Nos dernières semaines de classe se déroulent souvent à bout de souffle, marquées par la fatigue intellectuelle des dix derniers mois, ainsi que par une fatigue physique accumulée longuement mais sûrement : tensions liées à la prestation des cours, à l'harassant travail de correction ou aux heures passées devant l'ordinateur...

C'est pourquoi, dans un souci de santé au travail, nous avons pensé inviter un thérapeute, spécialisé en soins en entreprise, afin qu'il vienne offrir ses services, histoire de donner à ceux et celles qui le veulent un « boost » d'énergie propice à bien terminer la session.

Le massage en question se pratique directement sur les vêtements, en utilisant une chaise permettant au corps d'être positionné pour recevoir adéquatement un massage qui soulage les tensions se logeant dans la région de votre cou, de vos épaules et de votre dos.

Une pause avant de se préparer au dernier blitz de correction...

Massage sur chaise au local syndical (F-1770)

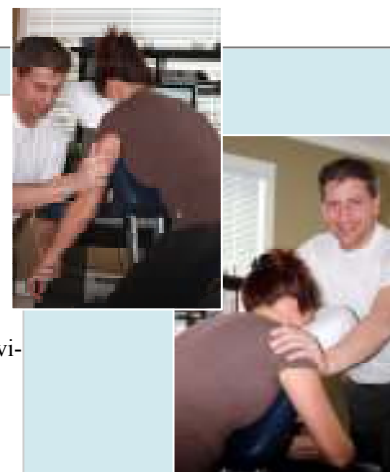
**Mardi 28 avril,
de 12h à 16h**

**Mercredi 29 avril,
de 10h à 14h**

Nous aménagerons une de nos salles de travail afin de permettre des soins en toute quiétude.

Thérapeute invité :

Daniel Roussy, kinésithérapeute, orthothérapeute, massothérapeute



Déroulement du massage sur chaise

- ◆ Traitement sur chaise en trois étapes :
 - ☑ Relaxation;
 - ☑ Délogements des toxines;
 - ☑ Réénergisation.
- ◆ Conseils personnalisés offerts à chacun-e des participant-e-s.
- ◆ Reçus pour assurances disponibles sur demande.

Bienfaits

- ☑ Réduction du stress;
- ☑ Soulagement des tensions de votre cou, de votre dos et de vos épaules ;
- ☑ Relâchement de l'hyperactivité cérébrale.

Sélection scolaire : le cercle vicieux de la ségrégation

Chronique no 22, mars 2009

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Diane De Courcy, était passablement embêtée de répondre aux questions de la journaliste Michèle Ouimet, de La Presse, qui l'interrogeait en février dernier sur l'ouverture d'une école internationale à la CSDM. Le MÉMO, Mouvement pour une école moderne et ouverte, parti de Diane De Courcy, s'est toujours opposé avec acharnement à la sélection scolaire... et voilà que, parvenu au pouvoir, il ouvre une école où n'entrera pas qui veut! Bien en peine de se justifier, madame De Courcy a invoqué la nécessité de combattre l'école privée sur son propre terrain.

La situation est connue : à Montréal en particulier, l'école publique a si mauvaise presse qu'on parle d'un véritable « exode » vers le privé. Les taux de décrochage récemment publiés sont effrayants, particulièrement dans une société où savoir et formation sont en passe de devenir le passeport incontournable d'une réalisation individuelle et sociale.

Plusieurs parents ne font plus confiance à l'école publique : c'est le sauve-qui-peut. Le résultat, c'est une véritable reconfiguration de notre système scolaire. Une évolution qui, considérée sous l'angle social, pose un problème d'importance.

Un système d'éducation qui tolère, ou qui encourage par laisser-faire la ségrégation des élèves, faillit dans les faits à sa responsabilité de démocratisation. Or la migration actuelle vers un système à deux vitesses est d'autant plus inquiétante qu'elle s'opère en bonne partie sans réel débat public. Les écoles à projets, une formule populaire qui s'accompagne le plus souvent d'une sélection académique à l'entrée, y participe de manière importante, introduisant dans le système des écoles hybrides, une forme de système privé dans le public. Cette évolution ne semble pas préoccuper le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui n'avait en 2006 aucune donnée là-dessus!

Les écoles privées, les écoles à projets, les écoles internationales et l'école publique constituent déjà un véritable « marché » scolaire. Le drame, c'est que le renforcement de ce marché soit perçu comme une solution aux problèmes de l'école!

Les défis nouveaux Face aux défis nouveaux qui se posent aux systèmes scolaires, l'école moderne est bien mal équipée. À l'heure où on la presse de favoriser la réussite du plus grand nombre, sa mission s'inscrit dans une société qui ne la valorise pas, et dans laquelle tout concourt à détourner les jeunes de l'école. Sans compter que ces derniers, ceux-là mêmes qui nous préoccupent lorsqu'il s'agit de taux de réussite sont aussi ceux dont le rapport à l'école est davantage problématique et qui auraient besoin d'un soutien beaucoup plus important, hélas, que celui que l'institution est en mesure de leur apporter.

Dans ce contexte sur lequel on pourrait écrire longtemps, la sélection scolaire se présente comme une porte de sortie individuelle. Les enfants qui peuvent en bénéficier, parce que présentant un potentiel académique suffisant et parce que nés dans une famille qui accepte de payer la note, peuvent être « sauvés »... au prix d'une dégradation supplémentaire du système public.

Que beaucoup de parents qui en ont les moyens choisissent l'école à projet ou l'école privée n'est pas surprenant. Et comme la demande est forte, on sélectionne. Une sélection à deux niveaux, d'ailleurs : selon le potentiel académique, mais aussi, indirectement, selon l'environnement familial. Il y a fort à parier que les familles de ces élèves qui sont prêtes à payer quelques milliers de dollars par année scolaire, se préoccupent d'éducation et vont suivre et soutenir à la maison la progression académique de leurs enfants. Le résultat est que la sélection des effectifs ne permet plus un accès généralisé à une école offrant un soutien et un encadrement serrés, pourtant nécessaires à la réussite de la majorité.

(Suite page 10)

Texte produit par le comité école et société (FNEEQ)

Le comité *École et société* est formé de Marielle CAUCHY, (Saint-Laurent), Laval RIOUX (Univ. de Montréal), Yves SABOURIN (Édouard-Montpetit) et Claude VAILLANCOURT (André-Grasset).

Appeler au débat public

Le choix des parents d'envoyer leurs enfants à une école qui pratique la sélection est donc profondément individuel et s'intègre mal à une vision plus globale de l'éducation. Ce choix rassure les parents et leur donne l'impression que leurs enfants auront accès à un enseignement de meilleure qualité. Par contre, envoyer ses enfants à l'école publique non sélective peut sembler à la rigueur une décision courageuse, qui relève pour certains d'un choix social et d'un refus de participer à la dégradation des services de l'État, un choix pas toujours évident dans le contexte actuel. Devant ces deux avenues, on peut comprendre que de nombreux parents pensent à leurs intérêts immédiats, à ce qu'ils croient meilleur pour l'avenir de leurs enfants, contribuant ainsi à accentuer les défaillances de notre système d'éducation public. Cette logique du « chacun-pour-soi » fait en sorte que le système part à la dérive, qu'il échappe à tout contrôle politique et social.

Les changements qu'engendre cet état de fait sont beaucoup plus profonds qu'on pourrait le croire et entravent de deux manières importantes la mission de démocratisation que nous avons, comme société, confiée à l'école.

D'abord parce que la ségrégation scolaire accentue le fossé entre les jeunes. Cela ne surprendra personne et les résultats de plusieurs recherches vont dans ce sens. Est-ce bien là ce qu'on cherche comme résultat pour un système scolaire? On peut d'ailleurs raisonnablement avancer que cette ségrégation fait au passage beaucoup plus de tort aux élèves les plus faibles qu'elle n'apporte d'avantages supplémentaires aux plus forts.

Mais il y a pire. Le clivage des effectifs scolaires trouve sa juste correspondance chez les parents des élèves qui sans nécessairement le vouloir, y participent par leur choix. Ainsi, les vives pressions sociales et politiques qui normalement devraient se faire sentir en faveur d'un système scolaire public moderne et efficace n'ont pas le poids nécessaire. Pourquoi se plaindre, pourquoi s'impliquer de manière citoyenne pour une meilleure école publique si on a trouvé, pour nos enfants, un îlot confortable?

La sélection des élèves se présente comme un cercle vicieux, la « solution » renforçant les problèmes qui l'ont rendue populaire. Pas facile de trouver les moyens de provoquer à ce sujet un débat public qui serait pourtant plus que jamais nécessaire.

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU (FNEEQ (CSN))

www.spcfxg.qc.ca

Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau
1640, boulevard de l'Entente,
Québec (Québec)
G1S 4S3

Téléphones :

(418) 527-1729 ou
(418) 688-8310 poste 2321

Télécopie : (418) 527-5717

Courriel :
localsyndical@spcfxg.qc.ca

ÉQUIPE ÉDITORIALE

RÉDACTION ET MISE EN PAGE : NICOLE FORTIN ET CAROLINE GREFFARD

COLLABORATEURS POUR CE NUMÉRO : DOMINIQUE BÉLANGER, PIERRE MERCURE, FRANÇOIS C. ROBIDOUX ET MARC ROCHETTE.

LE CONTENU DES TEXTES ENGAGE UNIQUEMENT LEURS AUTEUR-E-S

Ce bulletin est réalisé à l'aide du logiciel Microsoft® Office Publisher 2003. La plupart des cliparts proviennent de www.stockillustrationsource.com (royalty free)

Le régime de retraite, bien que malmené, n'est pas en péril



Le 11 mars 2009, les cotisants au Régime de retraite des employé-es du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ont reçu un rapport détaillé du mauvais rendement de notre régime de retraite pour l'année 2008. La valeur de la caisse des salarié-es du RREGOP a dégingolé de 25,7 %. Nous nous attendions à de tels résultats, compte tenu que notre régime est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dont les pertes faramineuses avaient été dévoilées quelques semaines auparavant.

Or, bien que le rendement de notre régime soit négatif, il demeure solvable. Les retraités actuels et futurs recevront les prestations auxquelles ils ont droit. Cela, en raison de la politique de gestion prudente de notre régime qui a permis d'atteindre des rendements satisfaisants. En effet, le rendement annuel moyen au cours des 20 dernières années, incluant 2008, s'établit à 7,76 %, ce qui correspond aux projections actuarielles faites dans le passé. La prochaine évaluation actuarielle du RREGOP sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2008 sera disponible à l'automne 2009 et servira à fixer le taux de cotisation qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

Actuellement, la CSN et ses partenaires syndicaux évaluent avec le gouvernement la pertinence de modifier la formule de financement du régime et visent une entente d'ici la prochaine évaluation actuarielle. De plus, l'avis d'experts internes et externes sera sollicité afin que la gestion de risque des portefeuilles de placement soit améliorée significativement.

Dominique Bélanger, secrétaire général